

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 JUILLET 2015  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 juillet 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

37. Fin d'emploi et entente de licenciement
38. Autorisation de signature  
Acte de servitude  
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

**2015-290 Remise Prix du concours «Mérite architectural»  
Édition 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconnaître les efforts que les propriétaires des adresses suivantes ont déployés en réalisant des projets de construction exemplaires :

- 219, Mongeau (catégorie bâtiment résidentiel)
- 1625, Lionel-Boulet (catégorie bâtiment commercial, industriel et public)
- 2024, Marie-Victorin (reconnaissance pour l'année 2013)
- 1605, Lionel-Boulet (reconnaissance pour l'année 2012)
- 2605-2609, Sainte-Anne (coup de cœur du conseil)

Adoptée.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Opérations cadastrales qui seraient permises par l'entrée en vigueur du règlement 708-1
- Localisation du lot P-63
- Nature de l'immunité demandée en matière de dommages causés par l'eau
- Demande afin de permettre l'installation d'un toit en bardeau d'asphalte au 27, rue Massue
- Tardivité de l'adoption des mesures de protection patrimoniale
- Demande d'avertissement direct aux propriétaires de résidences patrimoniales concernant l'imposition de nouvelles conditions

*Fin de la première période de questions.*

**2015-291      Dépôt du rapport de la trésorière  
Situation financière au 31 mai 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la ville en date du 31 mai 2015.

Adoptée.

**2015-292      Dépôt du rapport de la trésorière  
Indicateurs de gestion pour l'année 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport d'indicateurs de gestion de la Ville de Varennes pour l'année 2014, tel que déposé ce jour par monsieur le maire Martin Damphousse.

Adoptée.

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2015-293      Approbation procès-verbal  
Séance générale 1<sup>er</sup> juin 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-294      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 15 juin 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 juin 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-295      Approbation des comptes – juin 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juin 2015 :

**Fonds d'administration :** 3 805 077,51 \$

*(Chèques numéros 18958 à 19275,  
paiements par débit direct et paiements  
électroniques)*

*Le chèque numéro 17173 a été annulé*

**Fonds des dépenses en  
immobilisation :** 293 014,06 \$

*(Chèques numéros 2001 à 2019 et  
paiements par débit direct)*

*Certificat de la trésorière numéro 2695*

Adoptée.

## RÈGLEMENTS

**2015-296      Adoption - Second projet de règlement 707-77 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer une exigence pour cause de réalisation (zones H-646, H-647, H-648 et H-649), pour modifier certaines normes relatives aux dimensions des terrains, des bâtiments et leur implantation (zone H-647) et prévoir des dispositions particulières pour l'entreposage de rouli-bacs (zones H-647, H-648 et H-649)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-77 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer une exigence pour cause de réalisation (zones H-646, H-647, H-648 et H-649), pour modifier certaines normes relatives aux dimensions des terrains, des bâtiments et leur implantation (zone H-647) et prévoir des dispositions particulières pour l'entreposage de rouli-bacs (zones H-647, H-648 et H-649) soit et est adopté.

Adoptée.

**A2015-22 Règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin d'autoriser certaines opérations cadastrales en zone agricole**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin d'autoriser certaines opérations cadastrales en zone agricole

**2015-297 Adoption - Premier projet de règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin d'autoriser certaines opérations cadastrales en zone agricole**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin d'autoriser certaines opérations cadastrales en zone agricole soit et est adopté.

Adoptée.

***Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.***

**2015-298 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-039 associée à la demande de permis de construction no 2014-00402 afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal – 4106, rang du Cordon**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal au 4106, rang du Cordon;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-05-38 du 6 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 9 juin 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-039 afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal au 4106, rang du Cordon, le tout tel que présenté au certificat de localisation de Roch Mathieu, dossier a.-g. 3484-2, minute 11756, en date du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le terrain porte les numéros de lot P384, P385, P386 et P387 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-107.

Adoptée.

***Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.***

**2015-299 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-041 associée à la demande de permis de construction no 2014-00097 afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal – 1950, boul. René-Gaultier**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal au 1950, boul. René-Gaultier;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-05-37 du 6 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 9 juin 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-041 afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal au 1950, boul. René-Gaultier, le tout tel que présenté au plan d'implantation de Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, dossier 2203, minute 3018 en date du 20 avril 2015, sous réserve du respect de la condition suivante :

- la bonification des aménagements extérieurs présentant l'aménagement complet de l'emplacement par l'ajout du nombre minimal d'arbres prescrit par la réglementation à l'intérieur des limites de la propriété visée. À cet effet, un plan d'aménagement paysager devra être déposé pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le terrain porte le numéro de lot 78-8-143 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone C-480.

Adoptée.

***Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;***

- Sur une question de monsieur Gilles Collette, monsieur le maire Martin Damphousse mentionne que ce projet n'est pas celui présentement en construction sur ledit boulevard.

**2015-300 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-043 associée à la demande de permis de construction no 2014-00105 afin de permettre une surface de manœuvre non pavée – 1450, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre une surface de manœuvre non pavée au 1450, boul. Lionel-Boulet;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-05-36 du 6 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 9 juin 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-043 afin de permettre une aire de manœuvre en gravier pour le terrain sis au 1450, boul. Lionel-Boulet, le tout tel que présenté sur les plans de Bertrand Frigon, architecte, plan numéro 2014-255, en date du 17 mars 2015;

Le terrain porte les numéros de lot 282-14 et 282-13 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Adoptée.

***Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.***

**2015-301 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-047 associée à la demande de permis de construction no 109 afin de permettre la réduction de la marge latérale droite de l'abri d'auto – 2482, rue Saint-André**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la réduction de la marge latérale droite de l'abri d'auto au 2482, rue Saint-André;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-05-39 du 6 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 9 juin 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-047 afin de permettre la réduction de la marge latérale droite de l'abri d'auto, le tout tel que présenté sur le certificat de localisation de Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, dossier 2204, minute 3028, en date du 29 avril 2015;

Le terrain porte le numéro de lot 69-123 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-618.

Adoptée.

***Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;***

- Sur une question de madame Manon Provençal, le directeur des Services juridiques et greffier précise que la norme de séparation de 45 mètres entre une rue et un cours d'eau provient de normes environnementales ; cependant le projet visé par cette dérogation mineure a déjà reçu le certificat de conformité du MDDELCC

**2015-302 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-050 associée à la demande de permis de construction no 2015-09 afin de régulariser le tracé de rue projeté et la réduction de la largeur de certains lots projetés – projet Eau Boisé**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser le tracé de rue projeté et la réduction de la largeur de certains lots projetés pour le projet Eau Boisé;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-06-44 du 3 juin 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 9 juin 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-050 afin de permettre les éléments suivants :

- présence d'une rue à moins de 45 mètres d'un cours d'eau;
- déviation d'une rue à 30 mètres d'un coin de rue;
- îlot de rebroussement d'une longueur de 16 mètres;

- lots 71-134, 71-135 et 71-136 d'une largeur inférieure à 10 mètres (zone H-648);
- lots 71-112, 71-115 et 71-116 d'une largeur inférieure à 14 mètres (zone H-649).

Le tout tel que présenté sur le plan de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, dossier no 4-253, minute no 13372, en date du 18 avril 2012.

Le terrain porte le numéro de lot 71-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans les zones H-647, H-648 et H-649.

Adoptée.

**2015-303      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-056**  
**Modification du revêtement extérieur**  
**27, rue Massue**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-06-45 du 3 juin 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-056 afin de changer le revêtement des murs du bâtiment principal par du bois (mêmes caractéristiques et couleurs que ce qui est existant) et de procéder au changement du revêtement de la toiture, sous réserve du respect de la condition suivante :

- Le nouveau revêtement de la toiture doit être un revêtement traditionnel métallique.

Le bâtiment est sis au 27, rue Massue sur le lot 77-0-1 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-632.

Adoptée.

**2015-304      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-054**  
**Modification du revêtement de toiture**  
**3808, chemin de la Côte-Bissonnette**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-06-46 du 3 juin 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-054 afin de changer le revêtement de la toiture du bâtiment principal et installer un parement de tôle pincée de couleur noire.

Le bâtiment est sis au 3808, chemin de la Côte-Bissonnette sur le lot P 32 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-306.

Adoptée.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2015-305 Mandat services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de la montée de la Baronnie  
*Groupe-Conseil Génipur inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de la montée de la Baronnie;

Considérant la réception de douze (12) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 18 juin 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le Groupe-Conseil Génipur inc., de Candiac, pour les services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de la montée de la Baronnie, pour un montant total de 187 409,25 \$ taxes incluses (incluant une somme de 55 000 \$ avant taxes pour les imprévus).

Cette dépense est affectée au fonds des carrières et sablières.

*Certificat de la trésorière numéro 2694*

Adoptée.

**2015-306 Acquisition d'un épandeur à technologie optimisée  
*Équipement JKL Inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un épandeur à technologie optimisée;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Équipements JKL Inc.*, de Terrebonne, datée du 26 mai 2015, pour l'acquisition d'un épandeur à technologie optimisée, pour un montant total de 67 105,02 \$ taxes incluses.

*Certificat de la trésorière numéro 2696*

Adoptée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2015-307     Autorisation de signature  
Avis de contamination et avis de restriction d'utilisation  
Lot 63-P**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'avis de contamination et l'avis de restriction d'utilisation du lot 63-P, cadastre de la paroisse de Varennes; tels avis sont annexés à la présente comme si au long reproduits.

Adoptée.

**2015-308     Autorisation de signature  
Entente promoteur, développement Eau Boisé**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente promoteur, développement Eau Boisé, à intervenir entre la Ville de Varennes et 9146-0303 Québec inc. telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2015-309     Autorisation de signature  
Chef de division comptabilité et trésorier adjoint  
Effets bancaires**

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le titulaire de ce poste à signer les chèques et autres effets bancaires en l'absence du trésorier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur Rémi Dubois, chef de division comptabilité et trésorier adjoint, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Varennes tous les chèques et effets bancaires en l'absence du trésorier.

Adoptée.

**2015-310     Demande d'autorisation de passage – Challenge 600 Modification à la  
résolution 2015-194**

Considérant la résolution 2015-194 adoptée en séance générale du 13 avril 2015;

Considérant que des modifications ont été apportées au parcours du convoi du Challenge 600;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'emprunt de la route 132, du chemin de la Côte-Bissonnette et de la route Marie-Victorin lors de l'événement qui se déroulera le 20 septembre 2015 entre 11 h 30 et 13 h.

Adoptée.

**2015-311 Mise à jour - Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires.

Adoptée.

**2015-312 Assurances collectives  
Renouvellement 2015-2016 / Partage des primes**

Attendu qu'en mai 2014 la Ville acceptait le renouvellement d'un contrat d'une durée de cinq (5) années en assurances collectives par le biais du Regroupement des villes de l'Estrie-Montérégie;

Attendu que nous sommes à amorcer le deuxième terme du contrat;

Attendu que par rapport au précédent terme, le total des primes exigées pour ce renouvellement représente une augmentation moyenne d'environ 9 % pour l'ensemble des groupes;

Attendu que la tarification a dû être révisée suite à l'annonce du gouvernement provincial, le 2 décembre dernier, en ce qui a trait à la mise à jour économique, prévoyant des mesures fiscales qui se sont traduites par des hausses de taxes (taxe sur le capital des sociétés d'assurance et taxe compensatoire des institutions financières);

Attendu que ces taxes combinées sont payables par l'assureur au gouvernement du Québec, et que les frais d'administration des régimes d'assurance collective ont donc dû être modifiés en conséquence;

Attendu qu'au 1<sup>er</sup> juin 2015, en plus du palier de tarification déjà prévu, un ajustement de +2,1 % sur la tarification globale incluant la rétroaction sera applicable;

Attendu que la Ville a préparé un tableau du partage des primes dans le respect de différents paramètres :

- dispositions de la convention collective;
- dispositions du recueil des conditions de travail des cadres;
- pourcentages historiques convenus entre la Ville et ses employés;

Attendu que ce tableau a été présenté aux représentants syndicaux ainsi qu'aux représentants du personnel cadre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine le Tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016.

Adoptée.

#### **2015-313 Demande de transferts budgétaires 2015**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les transferts budgétaires au montant de 44 264 \$ pour 2015, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 juin 2015 dont copie est jointe en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

#### **2015-314 Mouvement du personnel Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-07 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 2 juillet 2015

Adoptée.

#### **2015-315 Politique de rémunération des cadres Mise à jour**

Considérant que la Ville de Varennes a adopté une politique de rémunération des cadres;

Considérant que cette politique de rémunération est assortie d'un plan d'évaluation des emplois, lequel permet de situer objectivement et au moyen de facteurs reconnus la valeur relative des postes cadres et de les intégrer à l'intérieur d'une échelle salariale;

Considérant les travaux du Comité d'évaluation à cet effet et la recommandation de la Direction générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le titre et la classification des employés cadres dont le nom apparaît à la liste ci-annexée, datée du mois de juin 2015, soit modifiée et confirmée selon les données mentionnées;

Que la rémunération de ces employés cadres soit ajustée en conséquence.

Adoptée.

**2015-316 Politique d'embauche du personnel étudiant - mise à jour**

Considérant des modifications nécessaires à apporter à la Politique d'embauche du personnel étudiant;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique d'embauche du personnel étudiant, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace toute politique existante en vigueur à ce sujet.

Adoptée.

**2015-317 Motion de félicitations au Comité de la fête nationale**

Attendu l'excellent déroulement des célébrations de la Fête nationale sur le territoire de la Ville de Varennes le 24 juin dernier;

Attendu l'énorme travail d'organisation et la très grande énergie déployée par les membres du comité;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De féliciter les membres du Comité de la fête nationale pour leur excellent travail.

Adoptée.

**2015-318 Désignation de personnes-ressources  
Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination**

Attendu que la Ville de Varennes est signataire de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes nomme madame Ève Fontaine, directrice du Service des arts, culture et bibliothèque et madame la conseillère Brigitte Collin à titre de personnes-ressources pour la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination.

Adoptée.

**2015-319 Programme d'aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal – Projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire – Demande de financement de la Ville de Varennes**

Considérant que par la résolution numéro CC13-013 adoptée le 28 février 2013, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté le Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que par la résolution numéro 2012-310 adoptée le 9 juillet 2012, la Ville a manifesté son intention de participer à ce projet, en aménageant un sentier cyclable et pédestre, reliant notamment les réseaux cyclables de Boucherville, Varennes et Sainte-Julie;

Considérant qu'à cette fin, la Ville désire mettre en place un sentier cyclable et pédestre dans l'axe du boulevard Lionel-Boulet (route 229) à partir de la limite municipale de la Ville de Sainte-Julie jusqu'au réseau cyclable existant de la Ville de Varennes (intersection du boulevard de la Marine et de la route Marie-Victorin (route 132), sur une distance d'environ 5 kilomètres;

Considérant que la CMM et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire contribueront financièrement aux coûts du projet;

Considérant que la Ville désire compléter sa demande de financement pour son projet d'aménagement du nouveau sentier cyclable et pédestre;

Considérant que le projet doit être déposé à la CMM, accompagné d'une demande de financement;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal désigne le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour agir au nom de la Ville de Varennes pour le projet de sentier cyclable et pédestre, reliant notamment les réseaux cyclables de Boucherville, Varennes et Sainte-Julie, notamment quant à la présente demande d'aide financière;

D'autoriser le maire et le greffier à signer toute entente relative à la présente demande d'aide financière;

Que la Ville s'engage à contribuer et à participer aux coûts du projet, jusqu'à concurrence de sa part, pour la réalisation de ce projet;

Que la Ville s'engage à maintenir la propriété publique du sentier cyclable et pédestre, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien;

Que la Ville atteste de la conformité au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet I et à la réglementation d'urbanisme, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;

Que la Ville s'engage à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

Que la Ville s'engage à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation.

Adoptée.

**2015-320 Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau Appui de la Ville de Varennes**

Considérant que les sinistres et les réclamations reliées aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurance de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et que les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurance de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si au long récit;

Que le Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et des dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec.

Adoptée.

**2015-321    Embauche de 5 pompiers à temps partiel  
Service de Sécurité Incendie**

Considérant le rapport de recommandation d'embauche préparé par la direction générale, division ressources humaines, le 29 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de messieurs Massimo Passannante, Étienne Dubé, Hugues Beauregard, Matthew Christie et Simon Jutras, à titre de pompiers à temps partiel, sous réserve du dépôt par ceux-ci d'une preuve de résidence dans le périmètre défini par la Ville de Varennes à compter du 6 juillet 2015, sujet à une période de probation de neuf (9) mois de services continus, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes.

Adoptée.

**2015-322    Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés**

Considérant que la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

Considérant que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

Considérant que la Ville de Varennes désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019 (3 ans);

Que la Ville de Varennes confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour les différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

Que la Ville de Varennes consente à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

Que la Ville de Varennes s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés à la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Varennes estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 90 000 \$;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville de Varennes reconnaisse que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CSPQ et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

Que la Ville de Varennes reconnaisse, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ.

Adoptée.

**2015-323      Vente d'immeubles pour taxes  
7 octobre 2015**

Conformément à la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 7 octobre 2015, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2014;
2. D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants :
  - 2.1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie;
  - 2.2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;
  - 2.3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

3. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels toutes les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2014, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication;
4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence;
5. De tenir cette vente à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes;
6. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière ou à défaut la trésorière adjointe à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères;
7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères;
8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette vente, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;
9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée;
10. D'autoriser l'étude de Me Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2014 et sujets à vente aux enchères le 7 octobre 2015.

Adoptée.

**2015-324      Modification contractuelle – Entreprises C.R. Ménard inc. Construction de la rue Jean-Coutu dans le Novoparc**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2014-138 adoptée par le conseil municipal le 7 avril 2014 et la résolution 2015-065 adoptée par le conseil municipal le 2 février 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle maximale de 75 195,97 \$ plus taxes au contrat d'Entreprises C.R. Ménard Inc. pour les coûts d'imprévus supplémentaires.

Ces dépenses sont affectées au règlement 796.

*Certificat de la trésorière numéro 2697*

Adoptée.

#### **2015-325 Fin d'emploi et entente de licenciement**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 426, en date du 26 juin 2015, pour cause de licenciement;

D'autoriser la signature de l'entente confidentielle ci-jointe par le directeur des Services juridiques & greffier, à titre de représentant de la Ville de Varennes.

Adoptée.

#### **2015-326 Autorisation de signature Acte de servitude Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Suggestion d'amélioration au parc de la Commune afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les utilisateurs
- Félicitations pour la mise sur pied du Marché du mercredi
- Suggestion d'aménagement d'un marché couvert dans l'ancien aréna Louis-Philippe-Dalpé

- Remerciements pour l'implantation d'abribus à l'intersection des routes 132, 229 et boul. de la Marine
- Demande d'installation d'abribus à l'intersection de la route 132 et de la rue de la Gabelle
- Demande de marquage d'une traverse piétonnière à la sortie du passage piétonnier situé sur le boulevard René-Gaultier devant le Pharmaprix
- Pourcentage d'augmentation de la rémunération des cadres
- Palmarès des municipalités
- Implication de la Ville de Varennes dans les réunions consacrées à la sécurité ferroviaire
- Nouvelle traverse piétonnière en béton coulé sur la rue Massue
- Montant de revenu de location au Sportplex de l'énergie
- Opposition à l'utilisation d'argent public pour augmenter le nombre de fleurons détenus par la ville
- Demande de panneaux «circulation locale» près du chantier de la rue de la Fabrique
- Retard de pavage par le CN dans le passage piétonnier devant l'école J-P-Labarre
- État des rails dans le passage piétonnier devant l'école J-P-Labarre

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 43.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA